

## Fin de vie : à la population de se prendre en charge

En France, on ne finit plus sa vie chez soi, comme c'était le cas le plus souvent, il y a quelques dizaines d'années. Sur 500 000 personnes qui décèdent chaque année, c'est plus de 400 000 qui terminent leur vie à l'hôpital ou en milieu médicalisé. Et du coup, les médecins ont tout pouvoir sur ce moment de l'existence.

Le problème, c'est que le monde des médecins est un monde à part de la société. Ils sont pour moitié hostiles à l'euthanasie, c'est à dire une aide à mourir au moment où on le demande, alors que 90% de la population serait pour qu'un tel droit existe. Ils ont été formés dans l'idée de préserver la vie à tout prix, de l'utilisation des techniques pour cela, et un grand nombre d'entre eux est incapable de voir la mort en face, de l'accepter, quand le patient la souhaite. De manière discrète mais efficace, la religion, qu'elle soit catholique ou autre, dicte à certains l'idée que la mort est du domaine de Dieu, qu'ils ne doivent être là que pour maintenir en vie.

Or, l'on est encore en vie même si l'on devient incapable de s'exprimer, si l'on n'a plus du tout sa tête, si l'on souffre le calvaire. Et le réflexe du monde médical est de vouloir s'acharner à garder en vie.

Une loi qui date de 2005 a interdit cet acharnement thérapeutique. Mais il y a encore quelque chose comme 60 000 personnes par an qui le subissent. Et il y en a encore 100 000 à qui les médecins refusent de donner des traitements efficaces contre la douleur. Car ces traitements ont aussi pour effet de rapprocher le moment de la mort. Loi ou pas, les médecins commandent ; la fin de vie qui nous attend dépend des mains entre lesquelles on va se retrouver.

Cette loi de 2005 avait prévu que l'on puisse dire ses volontés, en écrivant des « directives anticipées ». Mais on ne peut pas demander l'euthanasie, comme cela est possible en Belgique. Cela reste interdit en France. La loi, hypocrite, autorise juste l'arrêt des traitements, une mort par faim, soif, ou étouffement, puisque l'on débranche les appareils : c'est le sort de 73 000 personnes par an. La loi permet aussi la « sédation terminale » :

un produit est donné, officiellement pour calmer la douleur et endormir ; mais on sait qu'il finit par entraîner la mort, en quelques heures ou plusieurs jours.

L'euthanasie, l'aide à mourir au moment demandé par le patient, n'est demandée que par peu de gens, 1 ou 2%. Le médecin qui la pratique est hors la loi. Et s'il refuse, ce qui est le cas une fois sur deux, il faut supporter la détérioration grave de son état, la perte de tout contrôle sur soi, la douleur qu'on ne sait plus calmer. Et sinon, il n'y a que le suicide violent.

Ce sont surtout des gens qui en ont assez des soins palliatifs qui demandent l'euthanasie. Ces soins concernent les personnes atteintes de maladie grave. Ils visent à aider à améliorer le reste de vie, sans attendre les derniers jours. On estime que 320 000 personnes sont dans ce cas. Mais seulement la moitié en bénéficient : il n'y a pas assez de moyens, de personnels formés.

La loi ne veut pas voir la mort en face en France. Mais la société dans laquelle nous vivons refuse aussi de voir la mort, ses vérités, ses problèmes. A force de l'ignorer, chacun se retrouve démuné, gêné, lorsque le problème se pose, qu'on devrait en parler.

Cette société a développé des techniques incroyables. Ajouté au pouvoir qu'ils ont déjà sur notre corps, cela donne aux médecins un sentiment de supériorité. Quand on rentre à l'hôpital, on a le sentiment d'être infantilisé, on est peu informé. Les lois de l'argent, du pouvoir et de la réussite, ont fait reculer les attitudes humaines. Voilà pourquoi, une caissière ou un ouvrier, peut-être plus que certains grands patrons médecins, peut trouver l'attitude la plus juste et respectueuse sur chaque fin de vie, la sienne ou celle d'un proche. Chacun doit pouvoir choisir sa fin librement, en sachant clairement sa situation, et de manière responsable.

1/3/2015

L'Ouvrier n° 269

ON PEUT PHOTOCOPIER, FAIRE CONNAITRE, DIFFUSER L'OUVRIER  
(boîtes à lettres, marchés, affichages dans les cités)

pour recevoir chaque parution, découvrir d'autres numéros, nous aider :  
L'OUVRIER BP 64 - 94202 IVRY/SEINE CEDEX

Notre site internet : [louvrier.org](http://louvrier.org)